



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 novembre 2021  
(OR. en)

**13699/21**

**ECOFIN 1067  
STATIS 48  
UEM 338**

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Nº doc. préc.: 13047/21

Objet: Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2021, approuvées par le Conseil (Ecofin) lors de sa 3822<sup>e</sup> session qui s'est tenue le 9 novembre 2021.

## **Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE publiées en novembre 2020, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des orientations politiques pour la Commission 2019-2024, des besoins en matière de statistiques sur lesquels repose la gouvernance économique, ainsi que de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19 qui prévaut toujours en 2021, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) et à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

### **La réponse statistique à la COVID-19**

Le Conseil SE FÉLICITE de la proactivité et de la réactivité dont ont fait preuve le système statistique européen (SSE) et le Système européen de banques centrales (SEBC), qui veillent à ce que des statistiques officielles de qualité élevée continuent à être publiées en temps voulu, pour répondre aux besoins existants et nouveaux des utilisateurs, malgré l'impact que la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir sur la production statistique durant l'année 2021.

Le Conseil SALUE, en particulier, l'élaboration par le SSE du tableau de bord statistique de la reprise en Europe, publié mensuellement par Eurostat et couvrant des indicateurs qui sont d'une grande pertinence pour suivre les tendances économiques et sociétales dans la phase de relance à la suite de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le fait que le SSE continue de développer de nouvelles statistiques très pertinentes, souvent à titre expérimental, pour lesquelles il a été fondamental d'accéder à de nouvelles sources de données et de développer de nouvelles techniques statistiques. Dans ce contexte, le Conseil RÉAFFIRME qu'il importe que les producteurs de statistiques officielles disposent durablement d'un accès accru aux sources administratives et aux nouvelles sources de données.

En outre, le Conseil ENCOURAGE le SSE à continuer par ailleurs à explorer de nouvelles technologies et sources de données et à développer des méthodes innovantes pour produire plus rapidement des statistiques européennes plus détaillées et de qualité élevée. En particulier, le Conseil EST FAVORABLE à ce que le SSE renforce les mesures et les approches visant à améliorer l'actualité des statistiques officielles, tout en maintenant les autres critères de qualité du cadre d'assurance de la qualité.

Le Conseil SE FÉLICITE du rôle joué et des efforts déployés par Eurostat, en étroite coopération avec les États membres, en vue de fournir des orientations sur les aspects statistiques de certaines mesures stratégiques, en particulier les mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les initiatives menées dans le cadre du programme "Next Generation EU", notamment au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. Le Conseil PLAIDE EN FAVEUR de l'expansion des comptes statistiques des institutions de l'Union européenne afin de refléter l'impact de ces initiatives dans les statistiques.

### **Ressources allouées aux statistiques**

Le Conseil CONVIENT qu'il est nécessaire de veiller à doter Eurostat et les autorités statistiques nationales de ressources humaines et financières suffisantes, afin de leur permettre de continuer à adopter les nouvelles sources de données et les nouvelles technologies numériques en vue de produire des statistiques officielles plus actuelles et plus granulaires aux niveaux local, régional, national et de l'Union, qui répondent à l'évolution rapide des exigences en matière de données relatives à la transformation numérique, à la transition écologique et au changement climatique, ainsi qu'en ce qui concerne les effets de la pandémie.

## **Accès aux données à des fins statistiques**

Le Conseil PREND NOTE du document exposant la position du SSE sur la future proposition de loi sur les données. Le Conseil ATTEND AVEC INTÉRÊT la future proposition relative à la loi sur les données, qui offrira la possibilité de mettre en place un accès durable et encadré sur le plan juridique aux données détenues par le secteur privé aux fins de l'établissement de statistiques officielles.

Dans ce contexte, le Conseil ENCOURAGE le SSE - en étroite collaboration avec le SEBC - à continuer à progresser sur la voie de l'utilisation de nouvelles sources de données, provenant principalement du secteur privé, mais aussi de sources administratives, afin d'améliorer les informations statistiques présentant un intérêt public élevé en augmentant l'actualité et la granularité thématique et régionale des données statistiques, y compris des statistiques expérimentales.

## **Statistiques relatives aux objectifs de développement durable et au pacte vert pour l'Europe**

Le Conseil SE FÉLICITE des résultats obtenus par Eurostat pour ce qui est de fournir des indicateurs et des informations statistiques aux fins du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau de l'Union européenne dans le contexte du Semestre européen, et ENCOURAGE Eurostat, en coopération avec les États membres, à continuer à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD.

Le Conseil SALUE les efforts entrepris par le SSE pour répondre aux nouvelles exigences d'information découlant des priorités du pacte vert pour l'Europe dans les domaines des statistiques relatives à l'énergie, des statistiques concernant le changement climatique, des comptes économiques de l'environnement, des statistiques des transports et de la finance durable. Le Conseil NOTE AVEC SATISFACTION que la BCE, dans le cadre de son plan d'action visant à intégrer les considérations liées au changement climatique dans sa stratégie de politique monétaire, élaborera de nouveaux indicateurs expérimentaux pour les instruments financiers verts et l'empreinte carbone des établissements financiers, ainsi que pour leurs expositions au risque physique lié au climat, parallèlement à l'avancement des politiques et initiatives de l'UE en matière de publication et de communication d'informations sur la durabilité environnementale. Le Conseil ENCOURAGE la poursuite de l'élaboration d'indicateurs actuels, éventuellement fondés sur des motifs juridiques, qui tiennent compte de la charge qui pèse sur les autorités statistiques nationales.

## **Rapport 2021 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM**

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2021 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SE FÉLICITE des nouvelles améliorations qui ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données, la longueur des séries chronologiques et la qualité globale des principaux indicateurs économiques européens (PIEE).

SOULIGNE le rôle important que les PIEE continuent de jouer comme base du suivi des évolutions économiques à court terme et ATTEND AVEC INTÉRÊT de nouveaux progrès pour combler les lacunes restantes.

En ce qui concerne la comptabilité nationale, le Conseil PREND NOTE du fait qu'un examen à mi-parcours du programme de transmission du SEC 2010 est en cours, et ENCOURAGE à poursuivre l'amélioration prévue de la disponibilité et de la cohérence des données des comptes nationaux.

## **Statistiques immobilières à des fins macroprudentielles et autres**

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les initiatives en cours prises par le SSE et le SEBC en vue de faire avancer le travail de conception et de mise en pratique sur les indicateurs de l'immobilier commercial. Le Conseil ENCOURAGE le SSE et le SEBC à continuer d'accorder l'importance requise à cette question et à la traiter avec l'urgence nécessaire.

## **Coûts du logement et inflation**

Le Conseil PREND ACTE de l'analyse de la BCE selon laquelle l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) demeure l'indice approprié pour quantifier l'objectif de stabilité des prix de la BCE pour la zone euro. Le Conseil PREND NOTE de la recommandation de la BCE invitant à inclure, dans le cadre d'une approche par étapes, le coût des logements occupés par leur propriétaire dans l'IPCH, sur la base de l'"approche des acquisitions nettes". Le Conseil SE FÉLICITE des discussions qui sont en cours au sein du SSE et du SEBC sur la manière de mieux refléter comment les coûts du logement contribuent à l'inflation.

## **Statistiques relatives au pacte de stabilité et de croissance et à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)**

Le Conseil SE FÉLICITE de l'assurance qualité qui sous-tend les statistiques utilisées pour la PDM, et SALUE le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, PRENANT NOTE des actions recensées dans le rapport.

Le Conseil INVITE UNE NOUVELLE FOIS les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat.

## **Statistiques et projections démographiques**

Le Conseil SALUE les travaux menés par Eurostat sur les projections démographiques et PREND NOTE, en particulier, de la publication de projections démographiques régionales qui fournissent un aperçu plus détaillé du vieillissement de la population et de la diversité territoriale.

Le Conseil SE FÉLICITE de la poursuite de la publication de données sur la surmortalité, qui informent les décideurs politiques et le grand public de l'ampleur et de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les sociétés européennes, ainsi que des progrès qui ont été accomplis en vue d'anticiper de près d'un an la publication des estimations provisoires de l'espérance de vie à la naissance pour 2020.

Le Conseil SE FÉLICITE de la nouvelle initiative de la Commission concernant les statistiques européennes sur la population, qui vise à proposer un nouveau cadre juridique intégré pour ces statistiques d'ici la mi-2022, et ENCOURAGE les États membres à utiliser, autant que possible, les sources et registres administratifs existants pour l'établissement de ces statistiques.

## **Statistiques sociales**

Le Conseil SALUE les progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne la modernisation des statistiques sociales en vue d'accroître la réactivité aux besoins des utilisateurs avec un niveau d'actualité, de robustesse, de pertinence et d'efficacité qui soutient pleinement les priorités stratégiques, en particulier le socle européen des droits sociaux, et en vue d'améliorer encore la comparabilité et la cohérence des statistiques sociales de l'UE.

Le Conseil SE FÉLICITE de l'initiative concernant les données relatives au marché du travail pour les entreprises et de l'actuelle mise en œuvre du cadre sur les statistiques sociales européennes intégrées (IESS).

## **Statistiques d'entreprises et mondialisation**

Le Conseil SE FÉLICITE des améliorations qui continuent d'être apportées en matière de statistiques européennes d'entreprises grâce à la mise en œuvre du règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises, notamment une meilleure couverture des PME dans les statistiques structurelles sur les entreprises, des statistiques supplémentaires et plus fréquentes pour les services, une plus grande précision pour le commerce international (en particulier pour le commerce des services) et une meilleure mesure de la numérisation.

Le Conseil PREND ACTE des progrès accomplis pour mesurer l'économie collaborative grâce à la publication par Eurostat de premières données sur les hébergements de courte durée réservés par l'intermédiaire de quatre plateformes privées, sur la base d'un accord historique visant à coopérer avec des plateformes en ligne pour les services d'hébergement et à utiliser leurs données pour générer de nouvelles statistiques sur le tourisme.

Le Conseil PREND ACTE des travaux entrepris pour relever les défis que la mondialisation entraîne pour les statistiques, grâce notamment à la coopération accrue entre le SSE et le Système européen de banques centrales ainsi qu'au sein de ces entités. Dans ce contexte, le Conseil SE FÉLICITE des réflexions en cours sur la manière de faciliter davantage la mise en commun d'informations pertinentes entre les compilateurs de statistiques.

Le Conseil SOULIGNE la nécessité de faciliter l'utilisation des liens entre les microdonnées dans le cadre des statistiques sur les entreprises, d'améliorer l'accès aux fichiers administratifs et de permettre l'utilisation de nouvelles sources qui devraient réduire la charge pesant sur les entreprises.

## **Qualité et classifications**

Le Conseil PREND NOTE du lancement de la troisième série d'examens par les pairs du SSE et de ses institutions membres, et ESPÈRE que les recommandations qui en découlent seront mises en œuvre afin de renforcer le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et d'améliorer la qualité des statistiques européennes.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE à poursuivre et àachever son réexamen des classifications statistiques des branches d'activité et des produits, en coopérant pleinement avec les parties prenantes concernées, afin que ces classifications puissent à l'avenir servir de base à des statistiques plus pertinentes et plus détaillées.